



**LA FERTE ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

22 juin 2018

**DATE D'AFFICHAGE**

22 juin 2018

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27  
Présents : 14  
Votants : 22

**REMBOURSEMENT  
TRANSPORT SCOLAIRE  
2017 - 2018**

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

Transmise en sous-  
préfecture le 27 JUIN 2018

Publiée le 27 JUIN 2018

Notifiée le 27 JUIN 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTE ALAIS**

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Alexa PELAGE, Michelle LUCARAIN, Camille CRONIER, Isabelle QUESNE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Katia MERLEN.

**Etaient absents excusés :**

Yves MARRE donne pouvoir à Philippe VAN ROSSOMME  
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Mariannick MORVAN  
José AZEVEDO donne pouvoir à Isabelle QUESNE  
Guy PETITBON donne pouvoir à Michelle LUCARAIN  
Alain DENIMAL donne pouvoir à Ariel SHEPS  
Lionnel LAFONTAINE donne pouvoir à Alexa PELAGE  
Alain NOURY donne pouvoir à Claire HERLIN  
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Katia MERLEN

**Etaient absents :**

Mélanie MATHIEU  
Kaïte Caroline VILLANUEVA  
Nasser OUDJIT  
André RIETZ  
Stéphane LE PECULIER

**REMBOURSEMENT TRANSPORT SCOLAIRE AU TITRE DE  
L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Madame Isabelle Quesne Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que le Conseil Départemental de l'Essonne est organisateur des transports scolaires pour les élèves fréquentant les écoles maternelles et élémentaires Fertaises, et ce depuis 2011.

Le coût de ce transport pour l'année scolaire 2017-2018 a été fixé à 122 euros par le Conseil Départemental de l'Essonne.

La municipalité, comme les années précédentes, souhaite pour l'année scolaire 2017-2018, aider les familles qui ont inscrits leur(s) enfant(s) au transport scolaire, et ce dans les délais impartis (30 septembre 2017).

Pour l'année scolaire 2017-2018, il y a 32 demandes de cartes de transport soit un coût de 3904 €.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la Commission Scolaire du 14 mai 2018,

**VU** l'avis de la Commission des Finances du 18 juin 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** de rembourser la somme de 122 euros aux parents qui ont inscrit leur(s) enfant(s) au transport scolaire avant le 30 septembre 2017 pour l'année scolaire 2017/2018, à destination des écoles maternelles et élémentaires Fertaises. 32 demandes de carte ont été recensées pour l'année scolaire 2017-2018, soit un coût pour la commune de 3904 €.
- **DIT** que les crédits sont budgétés à l'article 658,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

